

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex

Téléphone : 05 45 67 35 00

Télécopie : 05 45 67 35 20

E-mail : sdeg16@sdeg16.fr

Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2013350CS0405**

Comité Syndical du 16 décembre 2013

Date de convocation : 5 décembre 2013

Date d'affichage : 16 décembre 2013

OBJET : Déploiement du très haut débit sur les Communautés de Communes de Braconne et Charente, Charente-Boëme-Charraud et La Vallée de l'Echelle : appel d'offres travaux.

L'an deux mille treize, le seize du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	69
Nombre de procurations au moment du vote :	1

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

Le Président propose à Monsieur Claude GIGNAC, 3^{ème} Vice-Président, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Claude GIGNAC expose :

- Qu'en 2009, les Communautés de Communes Braconne et Charente, Charente-Boëme-Charraud et la Vallée de l'Echelle avaient étudié de l'opportunité de déployer une solution technique conduisant à proposer le très haut débit aux entreprises de nos territoires ainsi qu'aux mairies et écoles.
- Que ces 3 Collectivités, dans le cadre de la compétence « communications électroniques » transférée au SDEG 16 par l'ensemble des 21 Communes concernées ont décidé de s'engager sur le lancement des travaux de déploiement du très haut débit sur l'ensemble de leur territoire et d'en assurer le financement.
- Qu'il est donc nécessaire de lancer un marché de travaux.
- Que conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *La délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché* ». Elle doit alors impérativement comprendre la définition du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché à passer.

- Que ce marché aurait les caractéristiques suivantes :

- Type de marché : marché public de travaux - exécution.
- Type de procédure : appel d'offres ouvert.
- Intitulé du marché : marché de travaux pour la réalisation d'infrastructures d'un réseau très haut débit sur 21 Communes du département de la Charente (*génie civil et fibre optique*).
- Procédure envisagée - type de marché : appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 26, 27, 33, 40 IV, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics, avec marchés à bons de commande avec un maximum de 4 millions d'euros hors taxes par lot (*article 77 du Code des marchés publics*).
- Lieu d'exécution : Département de la Charente (16), sur le territoire des 21 Communes suivantes : la Communauté de Communes Braconne et Charente (*Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac, Vindelle*), la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud (*Claix, Mouthiers sur Boëme, Plassac-Rouffiac, Rouillet-Saint Estèphe, Sireuil, Trois Palis, Voeuil et Giget*), la Communauté de Communes Vallée de l'Echelle (*Bouëx, Dignac, Dirac, Garat, Sers, Torsac et Vouzan*).
- Durée du marché : 4 ans à compter de la date de notification d'attribution du marché.
- Définition des besoins - nature et étendue : Dans le cadre d'une opération relative à la création d'un réseau de communications électroniques Très Haut Débit sur le territoire des 21 Communes précitées, le marché portera sur les travaux de construction d'ouvrages d'infrastructures et d'équipements constitutifs du réseau comportant l'équipement de 30 à 40 sous-répartiteurs et le déploiement d'environ 200 km de fibre optique dans des fourreaux existants, à construire ou en aérien.
- Montant prévisionnel du marché - coût estimatif des travaux : 16 000 000 € hors taxes.
- Division en lots - allotissement : ce marché est composé de 4 lots financiers estimés, au maximum, à 4 000 000 € hors taxes chacun.
- Financement : FEDER, FEADER, Région, éventuellement Conseil Général et Etat, Communautés de Communes et emprunt inscrits au budget annexe 2014 « Très Haut Débit » du SDEG 16.

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et si la décision est favorable, d'autoriser le Président à :
- engager la procédure d'appel d'offres ouvert conforme aux caractéristiques précitées ;
 - signer le ou les marchés à intervenir ;
 - signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**70 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Approuve l'intégralité des propositions du Président et l'autorise à :
- engager la procédure d'appel d'offres ouvert conforme aux caractéristiques précitées ;
 - signer le ou les marchés à intervenir ;
 - prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.